

Giorgio Del Vecchio

**POUR LA PAIX
DU MONDE**

EXTRAIT DU
BULLETIN EUROPÉEN
NOVEMBRE 1966

bulletin européen

Giorgio Del Vecchio

**POUR LA PAIX
DU MONDE**

Dans tous les siècles, jusque dans les moments les plus obscurs et les plus tourmentés des vicissitudes humaines, n'a jamais manqué quelque voix qui rappelait le postulat de l'humaine raison pour la pacification du monde. Déjà, en des temps reculés, des penseurs affirmèrent l'unité naturelle du genre humain et la nécessité conséquente de son ordonnancement pacifique. L'école stoïque, où l'on retrouve en raison de certains caractères comme un prélude du Christianisme, énonça clairement l'idéal cosmopolitique dans un sens proprement positif, et non pas seulement négatif à la façon des Cyniques; autrement dit, comme un dépassement et non comme une simple répudiation de l'Etat. C'est ainsi que selon la doctrine stoïque, Cicéron affirma la validité d'une loi universelle, pour tous les temps et pour tous les peuples. Et Sénèque, dans le même sens, soutint qu'un lien rattache tous les êtres humains: un lien qui n'est pas seulement juridique, mais aussi moral. «Homo in adiutorium mutuum genitus est». Des idées analogues, plus ou moins explicites, affluerent dans les doctrines philosophiques et religieuses de divers peuples orientaux et, dans une certaine mesure, de tous les peuples; ce qui prouve qu'il existe réellement dans la conscience humaine une lumière naturelle, une voix secrète — la voix de la droite raison — qui, lorsqu'elle est justement écoutée et interprétée, conduit pareillement à l'intuition de maximes morales et juridiques applicables à toute l'humanité.

Mais l'assertion la plus haute, la plus claire et définitive d'une unique loi, qui surmonte toute divergence possible des ordres positifs et vaut absolument pour tout le genre humain, est la «bonne nouvelle» du message chrétien. Tous les hommes sont frères, tous portent l'empreinte d'un même esprit, à tous s'impose un même devoir: celui de la charité comme principe et règle universelle de vie, dans les rapports de chacun avec les autres. Et cet impératif moral est accompagné là encore, par inéluctable et logique cohérence, de l'impératif juridique: c'est-à-dire le postulat d'un droit déterminé par une loi naturelle, supérieure aux lois positives, qui coordonne entre eux non seulement les individus, mais aussi les nations et les Etats, et en définit les obligations et les facultés respectives.

En cohérence avec les dogmes chrétiens, la maxime de l'unité du genre humain est confirmée vigoureusement par Dante. «Totum humanum genus ordinatur ad unum»; «genus humanum maxime Deo adsimilatur quando maxime est unum». Et Francisco De Vitoria n'hésite pas à déclarer: «Totus orbis aliquo modo est una respublica». Dans le même ordre d'idées, par la suite, Vico parla d'«une grande cité du monde», Wolff d'une «civitas gentium maxima», Kant d'une «Weltrepublik», chacun illustrant ce concept à sa façon. Il est superflu de rappeler d'autres formules et d'autres doctrines, même des plus récentes, qui s'inspirent du même idéal.

Si ces maximes avaient été entendues, bien des misères auraient été épargnées au genre humain. Mais plusieurs basses passions

ont trop souvent offusqué la lumière de la raison; et parce que ces passions sévissent encore, la paix est encore en péril. En considérant le problème de la totale abolition de la guerre, Leibniz puis Kant observèrent à juste raison que l'épigraphe «Pax perpetua» convient bien à un cimetière, puisque les morts ne se battent pas, mais les vivants sont d'une autre humeur.

Plus que des raisonnements abstraits, les deuils terribles causés par les guerres modernes, devenues de plus en plus meurtrières en raison du pouvoir accru des armes d'offense, ont conduit les peuples modernes à souhaiter la paix avec ardeur, et à tâcher de l'assurer. On a désormais définitivement reconnu l'insuffisance ou la fausseté des moyens essayés jadis pour mettre un terme aux contestations: telle la non résistance, c'est-à-dire le renoncement à tout usage de la force, thèse qui n'est pas même conforme au principe chrétien qui nous conseille bien le pardon des offenses qui nous sont faites, mais ne nous défend certainement pas de secourir notre prochain injustement menacé ou opprimé. Pas davantage ne purent assurer la paix les tentatives, toujours vouées à l'échec, en vue d'instaurer par les armes une domination permanente sur tous les peuples; ni celles destinées à garantir à perpétuité le *status quo* grâce à un accord déclarant immuables toutes les frontières et tous les régimes existant à un moment donné.

Il a bien fallu reconnaître, désormais, qu'une paix vraie et durable n'est pas possible si elle n'est pas fondée sur la justice. Trop souvent cette vérité a été oubliée ou

mise à l'écart; trop souvent les propos déclarés de paix ont caché des vues mesquinement égoïstes: par exemple celle de conserver une position injustifiée de privilège, ou de se soustraire soi-même, sous le couvert d'un vague internationalisme, à l'accomplissement des devoirs envers sa patrie.

Mais le principe de la justice doit régner avant tout dans notre âme: car la paix extérieure ne peut être que le reflet de la paix intérieure, comme le constatait justement le Pape Pie XII. N'oublions pas que la société humaine se développe, pour ainsi dire, en cercles concentriques, depuis le cercle plus restreint de la famille jusqu'aux cercles de plus en plus amples de la nation et de l'humanité entière. Dans chacun d'eux la personne individuelle doit collaborer et, quand il le faut, se sacrifier pour le bien commun; dans chacun, doivent être mis en oeuvre les principes qui ont leur premier siège dans la conscience d'où ils rayonnent, comme de leur propre centre, donnant la norme cohérente des diverses espèces de relations.

La paix ne se défend pas par l'inertie, mais par le propos résolu de résister aux agressions, en préparant et en tenant prêts, dans ce but, les moyens adéquats. Ce qui seul peut retenir celui qui ne cache pas ses velléités belliqueuses.

Malgré la noblesse de son programme et ses efforts pour le réaliser, l'Organisation des Nations Unies ne dispose pas encore de moyens suffisants pour garantir la paix dans tous les cas. Plus valides, à cette

fin, sont d'autres organisations qui, tout en comprenant un moindre nombre d'Etats, les lient effectivement pour une défense commune. Si la constitution unitaire européenne n'est pas encore possible, un idéal qui pourra un jour, nous l'espérons, se réaliser, il faut entre temps resserrer et maintenir l'union entre les Etats européens et extra-européens qui reconnaissent les mêmes principes fondamentaux de justice et de liberté, et veulent réellement vivre et coopérer conformément à eux.

La limitation des desseins immédiatement réalisables n'implique nullement un renoncement au programme plus vaste de l'union cosmopolitique de tout le genre humain, mais signifie uniquement la reconnaissance du fait que ce programme n'est réalisable que par degrés.

STUDIO TIPOGRAFICO - PIAZZA DEL POPOLO, 3 - RÓMA

bulletin européen